

Termes de référence (TdR) pour les achats de services en dessous du seuil de l'UE

CONFIDENTIEL

Étude technique sur les implications du CBAM en Algérie	Numéro de projet :
	G-011856-005
	G-011854-001

0.	Liste des acronymes et abréviations	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du Contractant.....	5
3.	Conception	12
4.	Concept des ressources humaines	13
5.	Instructions de calcul.....	16
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	18
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	18

0. Liste des acronymes et abréviations

BMWE	Ministère fédéral allemand de l'Économie et de l'Énergie
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CBAM (MACF en français)	Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières
Conditions générales	Conditions générales pour la fourniture de services et de travaux pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
ClimGov2	Appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat en Algérie
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande pour la coopération internationale)
GH2	Hydrogène vert
ICP	Indicateurs clés de performance
KTP	Partenaires thématiques clés
MEER	Ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MEQV	Ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
MRV	Système de mesure, de notification et de vérification
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PtX	Power-to-X
PV	Photovoltaïque
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne
TaqatHy+	Développement technologique et socio-économique pour les énergies renouvelables, l'hydrogène vert et l'efficacité énergétique en Algérie
ER	Énergies renouvelables
EE	Efficacité énergétique
WP	Work Package (Lot de travail)
DG Climat	Direction Général Climat de l'Union Européenne
DG Taxud	Direction General de Fiscalité et union douanière de l'Union Européenne

1. Contexte

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH est un prestataire mondial dans le domaine de la coopération internationale pour le développement durable, engagé dans le monde entier pour un avenir durable. En tant qu'organisme public fédéral, la GIZ aide le gouvernement allemand et de nombreux clients des secteurs public et privé à atteindre leurs objectifs de coopération internationale dans plus de 130 pays. Depuis de nombreuses années, la GIZ Algérie collabore avec les ministères, les institutions et autorités locales, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile, afin de mettre en œuvre des projets de coopération bilatérale dans plusieurs domaines, notamment la protection de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la promotion du développement économique durable et l'utilisation de technologies innovantes et numériques. Pour y parvenir, un soutien est apporté en encourageant l'innovation, la gestion efficace des ressources naturelles et l'optimisation de la consommation d'énergie grâce à une utilisation accrue des énergies renouvelables (ER) et des technologies à haute efficacité énergétique. En outre, le renforcement du cadre institutionnel et juridique et le développement de la chaîne de valeur sont nécessaires pour mettre en œuvre les contributions nationales à la lutte contre le changement climatique.

1.1. TaqatHy+

Dans ce contexte, le projet « Développement technologique et socio-économique pour les énergies renouvelables, l'hydrogène vert et l'efficacité énergétique en Algérie » « TaqatHy+ », cofinancé par l'Union européenne (UE) et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la GIZ, vise à renforcer le développement économique de l'Algérie en recourant davantage aux énergies renouvelables et à l'hydrogène vert et en soutenant l'efficacité énergétique.

Le projet TaqatHy+ combine cinq composantes axées sur :

- Les centrales électriques ER à grande et moyenne échelle (axées sur l'énergie solaire et éolienne) et leurs effets économiques
- Le développement d'un secteur GH2/PtX orienté vers l'exportation, mais explorant également les applications locales du GH2.
- La réduction des émissions de gaz conformément aux engagements nationaux et internationaux en matière de gestion durable des ressources et de préservation de la qualité de l'air, et l'optimisation de l'efficacité énergétique des infrastructures industrielles grâce à l'adoption de technologies innovantes et performantes.

1.2. ClimGov 2

Le projet vise à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Algérie en renforçant la capacité du pays à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à améliorer son aptitude à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique. Co-financé par l'Union européenne (UE) et le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), le projet apporte un appui au partenaire politique, le Ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (MEQV) pour le développement et le renforcement des conditions-cadres d'une politique climatique ambitieuse dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, ainsi qu'au Ministère de l'Environnement et de la Qualité de Vie (MEQV), principal partenaire technique pour la mise en œuvre des activités.

La figure ci-dessous résume les missions des cinq composantes du projet ClimGov2.

CLIMATE GOVERNANCE

- Support for the development of the NDC
- Support for the implementation of the NDC development process
- Support for the preparation of preliminary drafts of legal texts relating to the implementation of climate legislation

ADAPTATION

- Support for the development of sectoral guides or roadmaps for adaptation planning
- Support for the development of sectoral adaptation action plans
- Support for sectors to institutionalize an ETF-compliant monitoring and reporting system



MITIGATION

- Support for the development of the SNBC
- Support for sectoral contributions to biennial transparency reports or 1 national communication to the UNFCCC
- Support for sectors to institutionalize a monitoring and reporting system in line with the ETF
- Support for the development of sectoral mitigation action plans contributing to the SNBC

LOCAL APPROACH

- Assist economic stakeholders, including emissions-intensive industries and women's initiatives, in integrating climate measures into their activities
- Support the implementation of 15 actions at local level
- Promote climate-related research and training initiatives

CLIMATE FINANCE

- Support for the development of a financing concept for the NDC
- Assist a national institution for accreditation to the Green Climate Fund
- Design 2 national climate financing mechanisms

■ Output funded exclusively by the BMZ

Les composantes gouvernance climatique et financement climatique mèneront respectivement des activités visant :

- Le renforcement des capacités des acteurs algériens pour les préparer à l'établissement d'un marché carbone ;
- L'intégration du financement climatique à travers la fiscalité.

Une attention particulière sera accordée au CBAM dans le cadre de ces travaux

Situation actuelle

L'Algérie s'est engagée à développer les énergies renouvelables et le GH2 afin d'apporter des solutions globales et durables aux défis de l'approvisionnement énergétique durable, de la préservation des ressources fossiles et des questions environnementales. Cet engagement se traduit actuellement par l'installation de 4 GW de capacité solaire d'ici 2026, qui a fait l'objet d'un appel d'offres sous forme d'EPC, et de 11 GW supplémentaires de capacité d'énergie renouvelable d'ici 2035. Une stratégie de développement de l'hydrogène a été publiée en septembre 2023 dans le cadre des préparatifs du pays en vue de l'exportation d'hydrogène vers l'Europe. L'Algérie prévoit de produire 40 TWh d'hydrogène d'ici 2040, selon la [stratégie nationale algérienne de l'hydrogène](#), ce qui permettrait de répondre à une part importante de la demande européenne d'hydrogène.

Par ailleurs, le règlement relatif au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (« CBAM ») a été proposé par la Commission européenne en 2021 et adopté en mai 2023.

Le CBAM est un outil climatique de l'UE visant à fixer un prix équitable pour les émissions (principalement de CO₂) générées lors de la production de certains biens à forte intensité carbone importés dans l'UE, et à encourager une production industrielle plus propre dans les pays tiers. Le CBAM est à la fois un instrument de protection du climat et un pilier essentiel du Pacte Vert pour l'Europe, qui vise à garantir le respect des engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Il vise également à prévenir les fuites de carbone, c'est-à-dire la

délocalisation des activités industrielles vers des pays où les normes climatiques sont moins strictes, ce qui entraînerait une augmentation des émissions mondiales et compromettrait les efforts mondiaux en matière de climat. Le CBAM de l'UE vise à compléter et à renforcer le système national de tarification du carbone, à savoir le SEQUE-UE (système européen d'échange de quotas d'émission). La mise en œuvre progressive du CBAM coïncide avec la suppression progressive des quotas gratuits dans le cadre du SEQUE-UE pour les secteurs couverts par le CBAM.

En garantissant une concurrence loyale entre les producteurs européens et étrangers, le CBAM tient également compte des limites planétaires et soutient une transition industrielle mondiale plus durable.

Après une période de transition de 2023 à 2025, le régime définitif du CBAM entrera en vigueur en janvier 2026. Ainsi, à partir de cette date, les importateurs européens ou leurs représentants en douane indirects (si l'importateur n'est pas basé dans l'UE) seront tenus d'acheter des certificats CBAM reflétant les émissions de GES intégrées dans les produits importés dans l'UE en provenance de pays tiers relevant du champ d'application du CBAM.

Le CBAM couvrira initialement les importations de produits sélectionnés dans les secteurs suivants :

- Acier
- Fer
- Engrais (par exemple, ammoniac),
- Ciment
- Aluminium
- Hydrogène
- Électricité.

Dans le cadre du premier paquet Omnibus ([Simplification des règles de l'UE - Consilium](#)), des mesures de simplification du CBAM ont été proposées et adoptées pour renforcer l'efficacité du CBAM dans la prévention des fuites de carbone tout en minimisant l'impact sur les petits importateurs et, par conséquent, sur les exportateurs. En outre, un processus de révision complète du CBAM est en cours ; cette révision affectera des aspects essentiels de la conception du CBAM. Les propositions de la Commission européenne liées à cette révision devraient être publiées d'ici la fin de l'année 2025.

Parallèlement, tout changement significatif ou évènement pertinent qui aurait lieu avant ou pendant la mission devra être pris en compte dans la mise en œuvre des WP de ces termes de référence.

2. Mission du Contractant

Grâce à une planification stratégique et à une prise de décision appropriées, le CBAM peut être transformé en une stratégie de croissance pour les installations algériennes orientées vers l'exportation, avec des retombées positives sur l'ensemble de l'économie. L'objectif final du Contractant est de proposer des mesures qui soutiennent la réalisation de l'objectif énoncé dans la phrase précédente. Afin d'atteindre cet objectif, les tâches suivantes ont été définies et seront réalisées dans le cadre de 5 lots de travail.

- Identifier les biens et installations couverts par le CBAM les plus exposés en Algérie et les secteurs auxquels ces produits appartiennent.
- Identifier les biens relevant du champ d'application du CBAM qui, bien qu'ils ne soient pas fortement exposés au mécanisme, représentent une opportunité de gagner des parts de marché dans l'UE. (*Une attention particulière doit être accordée aux produits qui peuvent commencer à être fabriqués dans les installations existantes sans investissements importants en équipements ou en procédés de production et qui présentent une plus grande valeur ajoutée.*)
- Évaluer les implications financières du CBAM sur les installations algériennes orientées vers l'exportation et les conséquences qui peuvent découler de ces implications et affecter le pays dans son ensemble.
- Évaluer les implications environnementales et sociales du CBAM en Algérie.
- Identifier les opportunités et les risques que pourraient générer le CBAM.
- Proposer des mesures pour tirer parti des opportunités identifiées et pour minimiser les risques. Les mesures doivent être classées en deux catégories principales : (A) sectorielles et (B) orientées vers le secteur public.
- Les mesures sectorielles devraient être illustrées par des études de cas.

Le Contractant est chargé de fournir les services décrits ci-dessous. Le principal bénéficiaire de l'étude technique sur les implications du CBAM en Algérie sera le ministère algérien de l'Énergie et des Énergies renouvelables (MEER), partenaire du projet TaqatHy+, et le *Ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (MEQV)* et le Ministère des Finances (MF) comme partenaires du projet CG2 qui devra être étroitement consulté au cours des différentes étapes. Afin que le Contractant puisse consulter toutes les parties prenantes concernées, le contrat comprend des dispositions relatives aux frais de déplacement et d'hébergement dans la section 5.

Le Contractant doit intégrer, dans tout document destiné à être remis ou présenté au partenaire ou à toute autre partie prenante concernée, les directives de communication relatives au CBAM qui lui seront communiquées par l'équipe de la GIZ.

2.1. Tâches à accomplir par le Contractant

Le Contractant est responsable de la fourniture des services suivants :

- **Work Package I** : Organisation de la réunion de lancement et validation du plan de travail, avec présentation des concepts clés et des développements récents du CBAM.
- **Work Package II** : Évaluation de l'exposition, potentiel d'exportation et implications financières et industrielles.
- **Work Package III** : Évaluation des implications environnementales / climatiques et sociales.
- **Work Package IV** : Identifier les opportunités et proposer des mesures concrètes pour les exploiter. Les mesures sectorielles doivent être illustrées par des études de cas.
- **Work Package V** : Élaboration du livrable final (rapport final) et organisation d'un séminaire pour la présentation des résultats (atelier final).

Après la finalisation de chaque Work package le contractant partagera les livrables pertinents à la GIZ

WP I : Organisation de la réunion de lancement et validation du plan de travail, avec présentation des concepts clés et des développements récents du CBAM

Afin de garantir un démarrage fluide et une compréhension commune des objectifs et de la méthodologie de l'étude, une réunion de lancement / d'intégration CBAM sera organisée en tant que première étape essentielle.

Cette réunion de lancement / intégration du CBAM réunira toutes les parties prenantes, y compris le Contractant, les représentants du gouvernement, les représentants du secteur et les partenaires techniques et financiers. L'objectif de la réunion de lancement est le suivant :

- Explication par le Contractant des principaux concepts et principes du règlement CBAM, en mettant l'accent sur les changements récemment proposés et les développements futurs du mécanisme en collaboration avec l'équipe de la GIZ.
- Présentation par le Contractant d'une version préliminaire du plan de travail, décrivant les rôles, les responsabilités, les objectifs, les méthodologies (y compris, le cas échéant, tout modèle économique, qui doit être expliqué en détail), les étapes clés et le calendrier provisoire envisagé.
- Clarifier les attentes de toutes les parties concernées, valider les domaines prioritaires de l'étude et intégrer les commentaires des partenaires sur les différents WP dans le plan de travail.
- Etablir un canal de communication et de coordination clair pour le suivi des activités.
- Explorer la possibilité de nouer des partenariats avec des entreprises algériennes orientées vers l'exportation pour l'élaboration d'études de cas, comme expliqué dans le Work package IV. Ces possibilités de collaboration seront développées plus avant dans le cadre du Work package IV.
- Mener des entretiens et recueillir les informations nécessaires auprès des parties prenantes concernées afin de réaliser les WP II et III.

Livrables :

Réunion de lancement : Agenda, présentation.

Rapport de démarrage : un plan de travail consolidé et validé incluant une synthèse des échanges qui auront eu lieu durant la réunion.

Questionnaire qui sera utilisé pour les entretiens.

Comptes rendus des réunions

WP II : Évaluation de l'exposition, potentiel d'exportation et implications industrielles financières et budgétaires.

Ce WP comprend une analyse détaillée et l'identification des marchandises algériennes les plus exposées au CBAM et des installations orientées vers l'exportation pour les différents secteurs relevant du champ d'application du CBAM en Algérie, ainsi que des marchandises CBAM présentant un fort potentiel d'exportation dans le cadre du CBAM. Il doit également évaluer les conséquences ou implications industrielles et financières découlant de l'introduction du CBAM sur les installations orientées vers l'exportation et les retombées sur l'économie algérienne à court, moyen et long terme en concevant des indicateurs clés de performance (ICP) ou des scénarios.

- Identifier les produits les plus exposés (tels qu'indiqués par leurs codes NC) de manière aussi détaillée que possible, ainsi que les installations orientées vers l'exportation relevant du champ d'application du CBAM en Algérie, en tenant compte des modifications introduites par le paquet de simplification Omnibus I et de toute modification pertinente proposée par la Commission européenne dans le cadre du processus de révision du CBAM (en particulier toute modification concernant l'extension du champ d'application en termes d'émissions ou de produits).
- Identifier les marchandises couvertes par le CBAM au-delà des plus exposées, pour lesquelles l'Algérie pourrait bénéficier d'un avantage concurrentiel et augmenter sa part de marché dans l'UE. Expliquer pourquoi ces marchandises ont été identifiées comme telles. (Les extensions potentielles du champ d'application doivent être prises en compte).
- Identifier les marchandises qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement couvertes par le CBAM, pourraient l'être dans le cadre d'extensions futures du champ d'application et pour lesquelles l'Algérie pourrait bénéficier d'un avantage concurrentiel. Expliquer pourquoi ces marchandises ont été identifiées comme telles.
- Évaluer et quantifier les implications économiques et financières du CBAM sur les installations orientées vers l'exportation en Algérie à court, moyen et long terme. Placer les implications économiques et financières quantifiées dans le contexte des variables macroéconomiques pertinentes. Le Contractant doit soumettre une proposition à la GIZ et au partenaire sur la manière de quantifier les implications financières en définissant des indicateurs clés de performance ou des scénarios.
- Vérifier et évaluer si et dans quelle mesure les coûts du CBAM supportés par l'importateur peuvent être répercutés sur la chaîne de valeur dans les différents secteurs et dans quelle mesure les prix locaux peuvent également être affectés.

WP III : Évaluer les implications environnementales / climatiques et sociales

Le Contractant analysera l'impact potentiel du CBAM sur les efforts environnementaux et climatiques en Algérie, tout en tenant compte des implications sociales. Cela inclut :

- Évaluer dans quelle mesure le CBAM favorise la réduction des émissions en Algérie, et dans quelle mesure ces réductions pourraient être compromises par des stratégies de contournement ou par la fermeture ou la délocalisation d'usines industrielles.
- Une analyse des implications sociales sur la main-d'œuvre et les communautés dépendantes des industries concernées, notamment en termes de création ou de perte d'emplois.
- Évaluer dans quelle mesure le CBAM pourrait entraîner une augmentation potentielle des prix locaux en Algérie et ses effets sur la population et les communautés locales.
- Analyser dans quelle mesure les systèmes actuels de MRV des GES utilisés en Algérie par les installations orientées vers l'exportation qui sont conformes aux exigences du

CBAM en matière de surveillance et de déclaration des émissions, et évaluer le niveau de préparation des installations orientées vers l'exportation à déclarer leurs émissions selon la méthodologie du CBAM.

- Évaluer les options, les leviers, les avantages et les inconvénients de l'introduction d'un prix national du carbone conforme aux exigences du CBAM et expliquer clairement quelles sont les caractéristiques qu'un système de tarification du carbone devrait présenter pour être considéré comme efficace au regard du règlement CBAM. Évaluer les effets et les éventuels manques à gagner de l'introduction de la tarification du carbone à travers les leviers ETS et/ou Taxe carbone sur le budget de l'Etat.
- Analyser si la fiscalité environnementale actuelle peut être adaptée afin de se conformer aux exigences du CBAM, ou si un nouveau mécanisme de tarification du carbone devrait être introduit et, le cas échéant, lequel.

WP IV : Identifier les opportunités et les risques et proposer des mesures concrètes pour les exploiter.

Le CBAM représente une opportunité pour les installations algériennes orientées vers l'exportation. Grâce à une planification stratégique et à une prise de décision appropriées, le CBAM peut être transformé en une stratégie de croissance, avec des retombées positives sur l'ensemble de l'économie. Dans le cadre de cette tâche et sur la base des enseignements tirés des lots de travail I, II et III, le Contractant devra :

- Identifier les opportunités que le CBAM pourrait offrir à l'Algérie
- Identifier les risques potentiels pour les installations locales orientées vers l'exportation, notamment ceux liés à l'augmentation des coûts de production ou à la perte d'accès au marché européen.
- Identifier les mesures permettant de tirer parti des opportunités et d'atténuer les risques identifiés.

Les mesures identifiées doivent avoir un double objectif :

A/ Soutenir les installations orientées vers l'exportation qui produisent ou souhaitent produire un bien relevant du champ d'application du CBAM et gagner des parts de marché dans l'UE pour les produits à faible intensité de carbone à travers de mesures sectorielles spécifiques

Les mesures sectorielles spécifiques visant à soutenir les installations en Algérie orientées vers l'exportation devraient être illustrées et présentées à l'aide d'études de cas sectorielles. Au moins **3** études de cas devraient être réalisées après discussion et validation avec la GIZ et partenaire, couvrant des produits provenant d'au moins **3** secteurs suivant : Fer et Acier, l'engrais et le ciments. Les conclusions obtenues dans le cadre du WP2, où seront identifiés les produits les plus exposés et ceux présentant le plus grand avantage compétitif, devront guider la sélection des études de cas. Les études de cas pourraient être réalisées soit en collaboration avec des installations orientées vers l'exportation en Algérie, soit à partir d'exemples élaborés sur la base des meilleures données disponibles avec pertinence pour l'Algérie, complétées par des entretiens avec les parties prenantes concernées. Les enseignements tirés des études de cas devraient éclairer les mesures à mettre en place par le partenaire politique, comme décrit au point (b).

Au début de cette Tâche, le contractant doit fournir une formation technique et conceptuelle sur les considérations pertinentes pour le CBAM avec un focus sur les produits les plus exposés et ceux présentant le plus grand avantage compétitif, tels qu'identifiés dans le cadre du WP II. Les éléments constitutifs de la formation seront définis par la GIZ et le partenaire, en tenant compte de tout évènement qui aurait lieu avant ou pendant l'élaboration de cette mission sur le CBAM en Algérie.

Après la formation technique, et dans le format que la GIZ et le partenaire jugeront le plus approprié, le contractant sélectionnera, avec l'accord de la GIZ et du partenaire, les études de cas et concrétisera les opportunités de collaboration pour chaque étude de cas.

Les études de cas devront inclure au moins les aspects suivants :

- Eléments clés pour comprendre les principales considérations conceptuelles dans le cadre du CBAM et pertinents pour ce cas d'étude.
- Des mesures de décarbonisation et de l'efficacité énergétique à mettre en œuvre au niveau des installations dans un secteur spécifique
- Soutien technique à la surveillance, au calcul et au reporting des émissions. Des mesures visant à optimiser la surveillance et la déclaration des données d'émissions dans le cadre de la méthodologie CBAM et à maximiser les réductions d'émissions et, par conséquent, les coûts engendrés dans le cadre du CBAM.
- Produire des documents d'orientation relatifs au suivi et au reporting des émissions pour chaque étude de cas pour les produits analysés dans le cas d'étude et susceptible d'être utile à d'autres installations produisant le même produit au-delà du cas d'étude.
- La possibilité de fabriquer un produit plus élaboré et d'analyser comment le CBAM pourrait contribuer à atteindre cet objectif, augmentant ainsi la valeur ajoutée de la production exportée.
- Une analyse coût-bénéfice visant à déterminer dans quelle mesure l'investissement dans la décarbonation et l'alignement sur les normes du CBAM est compensé par une augmentation de la part de marché dans l'Union européenne.
- Les options, les leviers, avantages et les inconvénients de l'introduction d'un prix du carbone au niveau national dans ce secteur.

B/ Assister le partenaire politique dans l'identification des mesures qui devraient inspirer les politiques ou stratégies nationales, notamment :

- Un référentiel international répertoriant les mesures prises par différentes juridictions pour accroître et soutenir la préparation au CBAM des installations orientées vers l'exportation, en détaillant les objectifs et impacts visés
- Identification et description détaillée des mesures qui pourraient être adaptées à l'Algérie
- Évaluation de l'infrastructure institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre de la mesure
- Identification et proposition de l'autorité compétente pour la mise en œuvre de la mesure.
- Possibilités de coopération avec la Commission européenne et les autorités nationales compétentes dans le cadre du CBAM, en particulier avec le groupe de travail de la Direction Générale Climat de l'Union Européenne (DG Climat) sur la tarification internationale du carbone ou la Direction General de Fiscalité et Union Douanière de l'UE (DG Taxud)
- L'une des mesures proposées devrait envisager la création d'un comité de coordination national algérien / groupe de travail ou d'un organisme similaire sur la tarification du

carbone / le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE, avec la participation des parties prenantes concernées. Ce comité pourrait coordonner la mise en œuvre des mesures identifiées dans le cadre du WPV. La mesure comprendra une proposition relative au fonctionnement du comité, notamment en ce qui concerne ses membres, la fréquence des réunions, l'institution compétente, le mandat, etc.

WP V : Élaboration du livrable et organisation d'un séminaire pour présenter les résultats

Cette tâche vise à synthétiser les résultats de l'étude dans un document complet et exploitable, tout en garantissant une large diffusion et l'engagement des parties prenantes. Elle comprend à la fois la finalisation du travail analytique et l'organisation d'un séminaire afin de présenter et de discuter les résultats avec les acteurs concernés.

- Toutes les conclusions seront regroupées dans une étude complète et clairement structurée, comprenant des visualisations de données pertinentes et des points clés à retenir, accessible à la fois aux décideurs politiques et aux acteurs économiques. Idéalement, les mesures identifiées dans le cadre du WP5 devraient être présentées sous la forme d'un calendrier visuel, accompagné d'une suggestion quant aux institutions / Directions compétentes pour développer ou mettre en œuvre ces mesures.
- Un séminaire sera organisé afin de présenter les résultats aux principales parties prenantes, notamment aux représentants des institutions publiques, du secteur industriel (public et privé) et des partenaires techniques et financiers.
- Au cours du séminaire, le Contractant présentera les principales conclusions, répondra aux questions des participants et animera une discussion sur la mise en œuvre des recommandations proposées.
- La présentation et l'analyse doivent être effectuées avec rigueur, précision et nuance, en soulignant que la tarification du carbone vise à intégrer le coût environnemental des émissions de GES dans la prise de décision économique.

Aspects communs à tous les WP

- Envoi du rapport initial pour vérification après chaque tâche à accomplir par le Contractant mentionnée ci-dessus.
- Contributions aux rapports destinés au client ou au donneur d'ordre de la GIZ.
- Des réunions seront organisées toutes les deux semaines (1/15 jours) avec l'équipe GIZ chargée de l'Étude. Des comptes-rendus des réunions sont à faire par le Contractant et à partager avec GIZ.
- Les livrables seront mis à la disposition de la GIZ en format modifiable (Microsoft) et PDF. Ils doivent être principalement composés de texte écrit. Afin de soutenir le contenu écrit, il est nécessaire de développer et d'intégrer des graphiques et des images attrayants. Les graphiques doivent être fournis au format PDF et dans un format de fichier modifiable, les images au format PNG ou JPEG. Le consultant doit s'assurer que seuls les graphiques qu'il a créés ou dont il détient les droits d'auteur sont utilisés.

- La mise en page (document et PPT) doit être conforme à la marque TaqatHy+. Des exemples et des modèles pour la conception et la mise en page seront partagés avec les consultants afin de fournir des conseils sur la conception finale des briefings.
- Le Contractant gère les coûts et les dépenses, les processus comptables et la facturation conformément aux exigences de la GIZ.

Au cours de la durée du contrat, les étapes suivantes seront franchies, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Étapes / Travaux partiels	Date/lieu/responsable
WPI : Organisation de la réunion de lancement et validation du plan de travail, avec présentation des concepts clés et des développements récents du CBAM au cours de la troisième semaine suivant le début du contrat.	3 semaines après la signature du contrat
WP II : Évaluation de l'exposition et implications financières et industrielles.	4 semaines après la réunion de lancement
WP III : Évaluer les implications environnementales et sociales.	8 semaines après la réunion de lancement
WP IV : Opportunités, mesures et études de cas	18 semaines après la réunion de lancement
WP V : Rapport final et atelier final	24 semaines après la réunion de lancement

Durée du contrat : du **15/05/2026** au **30/06/2027**

3. Conception

Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre *comment* les services mentionnés au chapitre 2 (Mission du Contractant) peuvent être fournis, si nécessaire, en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit également décrire comment sera organisée la gestion du projet de prestation de services.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant

comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Gestion de projet du contractant (1.6)

Le soumissionnaire doit expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet de la GIZ. Il doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets figurant au chapitre 2 « Mission du contractant ».

Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert-e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution.

Le soumissionnaire doit décrire son concept de soutien technique. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel, conformément au point 3.1 des Conditions générales de la GIZ :

- Contrôle des prestations ;
- Pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- Garantie de la circulation de l'information entre le contractant et la GIZ ;
- Responsabilité du contractant pour ses expert-e-s ;
- Gestion de l'exécution du marché axée sur les processus ;
- Gestion administrative du projet.

4. Concept des ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer du personnel pour les postes suivants, décrits en termes de tâches et de qualifications, et joindre les curriculums vitae correspondants (voir chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-dessous correspondent aux exigences requises pour obtenir le maximum de points à l'évaluation technique.

Direction d'équipe

Tâches de gestion d'équipe

- Responsabilité globale des services de conseil fournis par le prestataire (qualité et respect des délais)
- Coordination et communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Gestion du personnel, y compris l'identification des besoins en matière de missions à court terme dans les limites du budget disponible, la planification et le pilotage des interventions, ainsi que la supervision des experts locaux et internationaux affectés à des missions à court terme.
- Contribution technique à l'ensemble des lots de travail, en particulier en ce qui concerne la partie B du WP IV,.
- Rapports réguliers et en temps utile

Qualifications requises pour la direction d'équipe

- Éducation (2.1.1) : Diplôme universitaire (diplôme de troisième cycle/master) en énergie, économie ou commerce international avec une spécialisation en politique environnementale/climatique.
- Langue (2.1.2) : Niveau de C1 en français (7/10 pts.) et niveau B2 en anglais (3/10 pts.)
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 7 ans d'expérience dans le domaine du climat, de l'énergie, de l'économie, de l'ingénierie ou dans un domaine connexe.
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) :
 - 5 ans d'expérience dans l'élaboration de stratégies de décarbonisation industrielle, (2 / 10 pt)
 - 3 ans d'expérience dans l'élaboration de feuilles de route réglementaires, (2 / 10 pt)
 - expérience sur 1 projet de nature similaire, dans le conseil aux partenaires du secteur public pour la mise en œuvre de mesures en réponse aux politiques climatiques ou environnementaux de l'UE. (4/10 pt) veuillez soumettre 1 référence de projet
 - Expérience dans le domaine de la tarification carbone (2/10pts) veuillez soumettre 1 référence de projet
- Expérience en matière de direction/gestion (2.1.5) : 5 ans d'expérience en tant que chef d'équipe dans le cadre de projets ou en tant que cadre supérieur dans une entreprise.
- Expérience régionale (2.1.6) : 1 an d'expérience dans des projets dans la région MENA
- Expérience en matière de coopération au développement (2.1.7) : 2 ans d'expérience dans des projets de conseil auprès de gouvernements, d'autorités réglementaires ou d'entreprises publiques.

Expert clé 1

Tâches de l'expert 1

Responsabilité technique pour la réalisation des WP II et WP III

Expert 1 Qualifications

- Éducation/Formation (2.2.1) : Master en énergie, ingénierie, sciences et politiques climatiques, décarbonisation industrielle ou dans un domaine connexe.
- Langue (2.2.2) : connaissance en anglais Niveau C1 (5/10 points) et en français Niveau B2 (5/10 points)
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 5 ans d'expérience dans l'analyse quantitative des effets des politiques climatiques ou énergétiques
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) :
 - 5 ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation des implications financières des politiques climatiques liées à la tarification du carbone (4/10 points)
 - 3 ans d'expérience confirmée dans l'évaluation quantitative des impacts sociaux des politiques climatiques et environnementales liées à la tarification du carbone (4/10)
 - 3 ans d'expérience par la participation à des projets de nature similaire, dans l'évaluation des effets de décarbonation des politiques climatiques liées à la tarification du carbone (2/10 points)
- Expérience régionale (2.2.6) : 1 an d'expérience professionnelle dans des projets dans la région MENA

Expert clé 2

Tâches de l'expert 2

- Responsabilité pour la réalisation du WP IV, en particulier la partie A du WPIV .

Qualifications de l'expert 2

- Éducation/Formation (2.3.1) : Master en économie, en sciences sociales, ingénierie ou sciences de l'environnement en sciences politiques ou en droit de l'UE et commerce international ou dans un domaine connexe.
- Langue (2.3.2) : C1 en anglais (6/10 points) et B2 en français (4/10 points).
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) : 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la de la tarification du carbone en tant qu'auditeur, vérificateur ou analyste des bilan carbone .
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) :
 - 5 ans d'expérience professionnelle dans l'application des méthodologies de comptabilisation des GES dans les secteurs industriels dans le cadre de la tarification du carbone (7/10 points).
 - 3 ans d'expérience en conseil technique pour la réduction et l'optimisation des émissions dans les installations de production industrielle. (3/10 points).

Expert clé 3

Tâches de l'expert clé 3

- Contribue à la réalisation de tous les lots de travail, en particulier en ce qui concerne la partie B du WP IV

Expert 3 Qualifications

- Éducation/Formation (2.4.1) : Master en énergie, ingénierie, sciences et politiques climatiques, décarbonisation industrielle ou dans un domaine connexe.
- Langue (2.4.2) : C1 en français (8/10 points) et B2 en anglais (2/10 points)
- Expérience professionnelle générale (2.4.3) : 6 ans d'expérience dans le domaine du climat, de l'énergie, de l'économie, de l'ingénierie ou dans un domaine connexe
- Expérience professionnelle spécifique (2.4.4) :
 - 3 ans dans l'élaboration de stratégies règlementaire de décarbonation industrielle, (4/10 points)
 - 5 ans d'expérience dans le conseil pour l'élaboration de feuilles de route réglementaires (6/10 points) .
- Expérience régionale (2.4.6) : 6 ans d'expérience professionnelle dans des projets en Algérie.

Compétences interpersonnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent également posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Esprit d'initiative
- Compétences en communication
- Compétences socioculturelles

- Approche axée sur les partenaires et les clients et action efficace
- Esprit interdisciplinaire
- Bonne connaissance de la région MENA

Le soumissionnaire doit affecter les experts à court terme faisant l'objet de l'appel d'offres aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de manière claire.

5. Instructions de calcul

Affectation du personnel et frais de déplacement et de voyage

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »)].

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

(L'affectation comprendra des missions en Algérie. Au cours de ces missions, les consultants devront respecter les procédures de sécurité du bureau national de la GIZ concerné (par exemple, assister à des réunions d'information sur la sécurité à leur arrivée dans le pays, séjourner uniquement dans des hôtels approuvés par la GIZ).

Cadre estimatif détaillé

Note : **Veillez calculer votre offre de prix précisément sur la base des paramètres indiqués dans le tableau suivant. Toute déviation mènera à la requalification de votre offre en offre variante et de son exclusion de la procédure**

Jours d'honoraires	Nombre d'experts	Nombre de jours par expert	Total	Observations
Chef d'équipe	1	30	30	24 JE dans le pays de résidence 6 JE dans le pays d'intervention
Expert clé 1	1	35	35	29 JE dans le pays de résidence 6 JE dans le pays d'intervention
Expert clé 2	1	40	40	30 JE dans le pays de résidence 10 JE dans le pays d'intervention
Expert clé 3	1	25	25	19 JE dans le pays de résidence 6 JE dans le pays d'intervention
Déplacements et frais de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	28	47,00	1.316,00	remboursés sous forme forfaitaire à concurrence des plafonds fiscaux applicables pour l'Algérie selon la circulaire du BMF
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	28	À chiffrer dans le bordereau de prix	À chiffrer dans le bordereau de prix	sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. <u>Veillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.</u>

Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Vols internationaux	8	À chiffrer dans le bordereau de prix	À chiffrer dans le bordereau de prix	8 vols (Aller/Retour) jusqu'au lieu de la fourniture des prestations en Algérie, <u>sur justificatif</u>
Compensation carbone pour les voyages en avion	8	100,00	800,00	Un budget de compensation carbone de 50 euros par vol simple est disponible, permettant une déclaration sur présentation de pièces justificatives.
Frais de déplacement (train, voiture privée)	1	800,00	800,00	Déplacement à l'intérieur du pays d'intervention, transfert de et vers l'aéroport, etc., <u>sur justificatif</u>
Autres déplacements et frais de déplacement	4	120,00	480,00	Frais de visa, à facturer sur présentation de <u>justificatif</u>
Autres coûts	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Poste de rémunération flexible	1	14.700,00	14.700,00	Un budget est prévu au titre rémunération flexible, est déjà inclus dans le bordereau de prix. <u>L'utilisation de l'élément d'indemnisation flexible nécessite l'accord écrit préalable de la GIZ.</u>

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Facilitation des contacts avec le partenaire politique pour la réalisation des études de cas
- Révision et commentaires sur l'ensemble des livrables
- Soutien à la demande de visa dans le pays d'intervention
- L'Organisation et la logistique pour les ateliers sera prise en charge par la GIZ
- Partage de l'ensemble des documents et références bibliographiques nécessaires à la préparation de la mission

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des termes de référence. En particulier, le plan de conception détaillé (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non à un facteur de pondération de 0) du système d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de caractères de taille 11 ou plus) et rédigée de manière intelligible. **Elle doit être rédigée en français.**

L'offre dans son ensemble ne doit pas dépasser 30 pages (CV non compris). Si le nombre maximal de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages supplémentaires ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Le contenu externe (tel que les liens vers des pages Web) ne sera pas non plus pris en compte.

Les CV des candidats, conformément au chapitre 4 du cahier des charges, doivent être soumis dans le format spécifié dans les conditions de candidature (ou dans un format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Chaque CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste occupé par la personne proposée, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de ses fonctions. **Les CV doivent être rédigés en français.**

Veillez calculer votre offre de prix avec précision sur la base des paramètres indiqués à la section 5 « Instructions de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.